DEC142100DR03

Décision portant nomination de Mme Françoise Bornes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8589 intitulée Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8589 intitulée Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP) et nommant M. Philippe Bernardi en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 juin 2014;

Considérant que Mme Françoise Bornes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en mars 2009,

DECIDE:

Article 1er: Mme Françoise Bornes, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8589 intitulée Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP) à compter du 10 juin 2014.

Mme Françoise Bornes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Françoise Bornes est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 11 août 2014

Le directeur de l'unité Philippe Bernardi

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (ou de son délégataire)